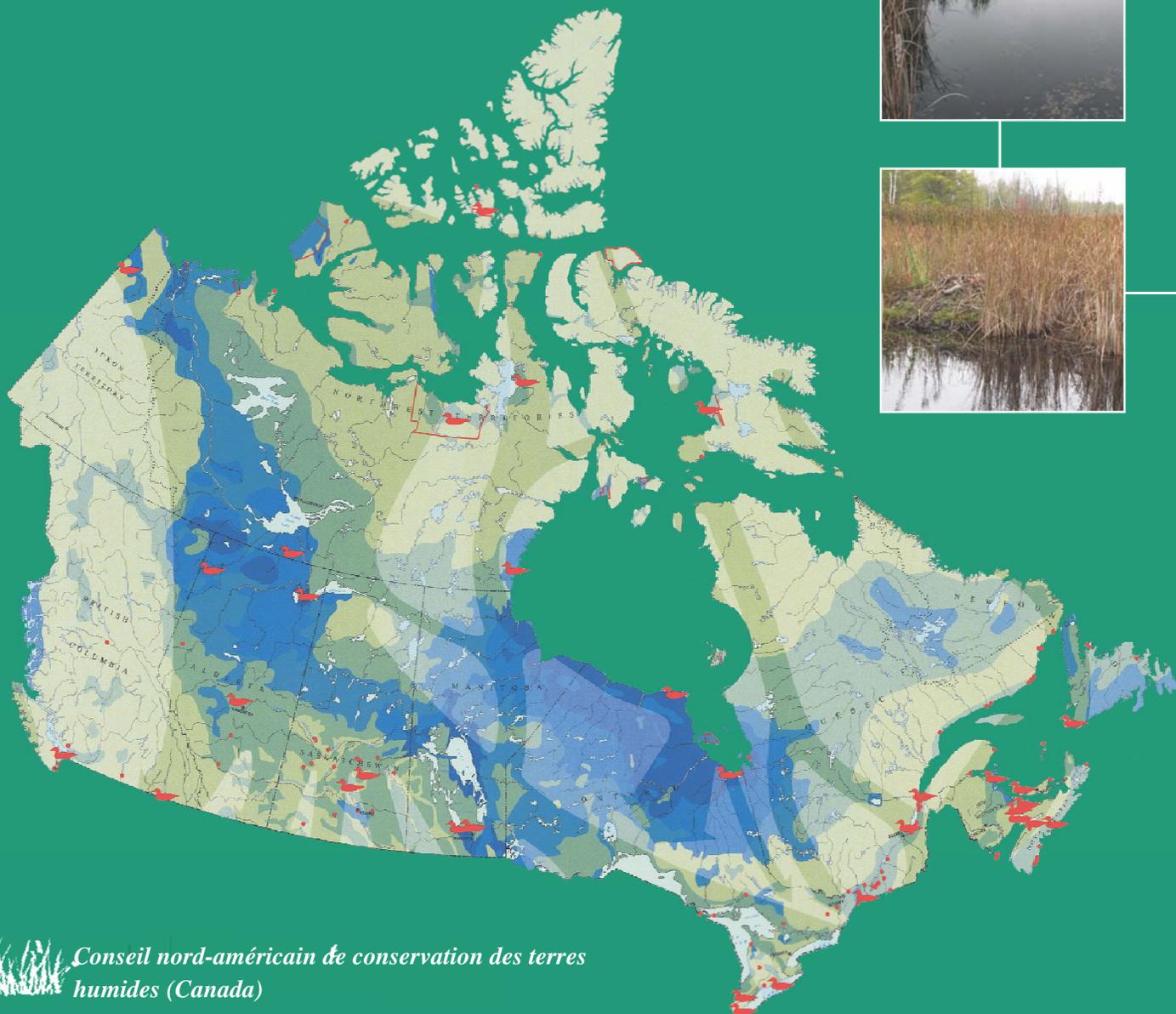


Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)

PLAN STRATÉGIQUE DE 2010 - 2020



Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)

Plan stratégique de 2010-2020

Novembre 2010

Table des matières

1. Introduction	2
2. CNACTH (Canada)	3
3. Vision du CNACTH (Canada).....	5
4. Mission, valeurs et principes directeurs du CNACTH (Canada).....	6
5. Objectifs et stratégies du CNACTH (Canada).....	7
6. Mesures permanentes et prioritaires du CNACTH (Canada)..	9

ANNEXE A Un bref aperçu de l'histoire du CNACTH (Canada)

1. Introduction

Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) [(CNACTH (Canada))] fournit un mécanisme national pour la mise en œuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), et joue un rôle de leadership en matière de politiques et de sensibilisation dans le secteur des terres humides.

Pourquoi la population canadienne devrait-elle se préoccuper des terres humides?

Les terres humides sont aussi riches que plusieurs forêts tropicales humides. Occupant une zone intermédiaire, entre les terres sèches et l'eau permanente, les terres humides offrent un habitat pour une diversité de sauvagine et plusieurs espèces uniques et menacées. Elles ont des fonctions écologiques essentielles, comme la purification naturelle et le stockage d'eau douce et de carbone. De plus, les terres humides proposent un nombre incalculable d'avantages économiques et sociaux, comme la protection contre les inondations et une ressource riche pour les chasseurs et les touristes.

Le Canada compte plus de 1,2 million de km² de terres humides, soit une superficie d'environ 14 % du territoire du pays. Cela représente plus de 25 % de l'ensemble des terres humides sur la planète. Les terres humides sont le seul type d'écosystème dont la conservation est prévue par une convention internationale (Ramsar).

Le CNACTH (Canada) nécessite un plan stratégique pour différentes raisons. L'organisation a besoin de définir clairement son mandat et son rôle à titre de regroupement de partenaires collaborant pour atteindre un objectif et un résultat communs. Grâce à un plan stratégique, le Conseil peut préciser clairement son objectif, ce qui lui permet d'être reconnu comme étant distinct de l'objectif des autres organisations canadiennes qui s'intéressent aux terres humides. Le plan stratégique propose aussi des fondements grâce auxquels on peut déterminer l'importance des travaux du Conseil, les réaliser et les mesurer. Enfin, le plan stratégique est un mécanisme de communication des activités du Conseil aux partenaires, aux intervenants et à la population.

Le plan stratégique du CNACTH (Canada) montre un engagement national à l'égard des terres humides pour une période de dix ans (2010-2020). Le plan servira d'outil orientant la planification, la coordination, le processus décisionnel et l'affectation des ressources. Cependant, on reconnaît que la planification est un processus d'adaptation qui nécessite des examens périodiques et des rajustements. De nouvelles données, de nouveaux défis environnementaux, de nouvelles approches et de nouveaux partenariats apparaissent de manière périodique, ce qui donne l'occasion au Conseil de rajuster le tir. Néanmoins, on s'attend à ce que l'objectif fondamental du CNACTH (Canada) demeure le même durant la période de dix ans du plan stratégique.

On estime que plus de 20 millions d'hectares de terres humides ont été transformés en terres agricoles depuis la colonisation par les Européens, ce qui comprend :

- 65 % des marais salés maritimes des provinces de l'Atlantique;
- 68 % des terres humides dans le sud de l'Ontario;
- un pourcentage aussi élevé que 40 à 71 % des Prairies (cela varie en fonction de l'aire étudiée, du moment et de la technique employée pour faire le relevé);
- 70 % des marais de des estuaires du Pacifique, y compris 80 % du delta du fleuve Fraser.

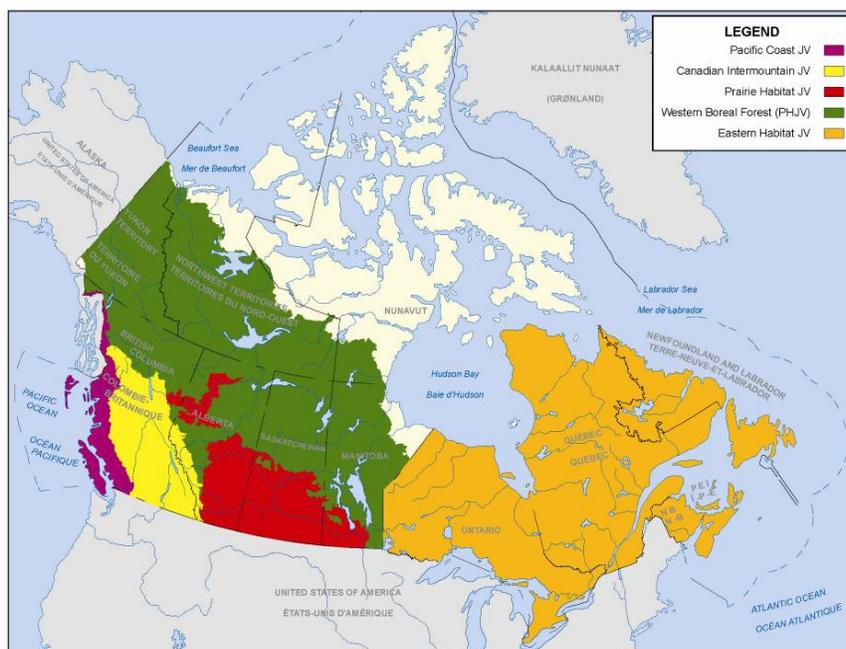
2. CNACTH (Canada)

Remarque : l'annexe A comporte un bref aperçu de l'histoire chronologique et de l'évolution du CNACTH (Canada).

C'est le ministre fédéral de l'Environnement qui a créé, en 1990, le CNACTH (Canada) à titre d'organisation nationale consacrée à faire avancer les efforts de conservation des terres humides au Canada. Le Conseil doit agir comme autorité administrative principale pour assurer la prestation du PNAGS au Canada. L'objectif de ce plan est de rétablir les populations de sauvagine au niveau de 1970, grâce à la conservation des terres humides et des hautes terres associées.

Le Conseil canadien offre un leadership pour les plans conjoints des habitats et des espèces par l'entremise desquels on atteint les objectifs du PNAGS. Le Conseil sert aussi de comité de coordination national pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes nationaux concernant les terres humides au Canada.

Il y a actuellement quatre plans conjoints canadiens des habitats – de l'Est, des Prairies, de l'Intramontagnard canadien et de la Côte du Pacifique (voir la carte ci-dessous). Le plan conjoint sur les habitats des Prairies comporte une superficie importante de la forêt boréale de l'Ouest.



De plus, on compte trois plans conjoints des espèces – sur le Canard noir, des canards de mer et des oies de l'Arctique.

Plan stratégique du CNACTH (Canada) de 2010-2020

Chaque année, on propose des projets dans le cadre des plans conjoints des habitats qui reçoivent un soutien financier en vertu de la loi américaine « *North American Wetland Conservation Act* (NAWCA) », ainsi que de sources canadiennes.

Le CNACTH (Canada) est un partenariat qui regroupe 18 membres, soit :

Rôle	Détails	N ^{bre}
Président du Conseil	Directeur général, Service canadien de la faune	1
Membre du Comité du Plan	Co-président du Comité du PNAGS	1
Représentants des plans conjoints des habitats	Est, Prairies, Intramontagnard canadien, et Côte du Pacifique	4
Représentants des plans conjoints des espèces	Canard noir, canards de mer, oies de l'Arctique	3
Organisations non gouvernementales - titulaires d'une subvention	Canards Illimités Canada, Conservation de la nature Canada, Habitat faunique Canada	3
Organisations non gouvernementales – autre ¹	Études d'oiseaux Canada, Nature Canada	2
Représentants provinciaux/territoriaux	Est (Qc); Est (N.-B.); Ouest/nord (SK); Ouest/nord (MB)	4

De plus, le Secrétariat du CNACTH (Canada) est membre d'office du CNACTH.

Depuis 1999, le CNACTH (Canada) fonctionne à titre de Comité permanent du Conseil de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN). L'ICOAN fournit un mécanisme de coordination pour tous les mandats relatifs aux oiseaux. En vertu de l'ICOAN, le CNACTH (Canada) contribue à une partie de ce mandat en raison de ses responsabilités en lien avec le PNAGS et la NAWCA. De plus, il joue un rôle de leadership dans les domaines des politiques, des programmes et de la sensibilisation relativement aux terres humides, et des initiatives internationales de conservation des terres humides.

Pour exécuter son mandat, le Conseil a créé un Secrétariat qui facilite la coordination de ses différentes activités. Depuis 2003, un Comité du personnel du CNACTH (Canada) fonctionne officiellement pour offrir des conseils au Conseil sur les activités relatives au PNAGS et à la NAWCA.

Un tiers des espèces en péril évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) vivent dans des terres humides ou à proximité de celles-ci.

¹ D'autres organisations non gouvernementales peuvent être ajoutées s'il y a lieu.

3. Vision du CNACTH (Canada)

Les membres du CNACTH (Canada) partagent une vision de la situation future des terres humides au Canada, de la sauvagine et d'autres espèces qui dépendent des terres humides.

Vision du CNACTH (Canada)

Le Canada possède des terres humides, de la sauvagine et d'autres espèces dépendantes des terres humides qui sont abondantes et résistantes, et qui sont maintenues et valorisées.



Au Canada, plus de 200 espèces d'oiseaux (dont 45 espèces de sauvagine) et plus de 50 espèces de mammifères dépendent des terres humides pour leur alimentation et leur habitat.

4. Mission, valeurs et principes directeurs du CNACTH (Canada)

Mission

L'énoncé de mission suivant reflète la raison d'être du CNACTH (Canada) :

Mission du CNACTH (Canada)

Assurer un leadership national quant à la conservation des terres humides, de la sauvagine et des espèces qui dépendent des terres humides pour la population canadienne, par l'entremise du PNAGS et d'autres initiatives.

Valeurs et principes directeurs

Le CNACTH (Canada) assume ses responsabilités, ses décisions et ses mesures en fonction de croyances, de valeurs et de principes partagés.

Valeurs et principes directeurs du CNACTH (Canada)

Le CNACTH (Canada) apprécie ses intervenants, et exécute sa mission par l'entremise de partenariats qui regroupent des organisations publiques, privées et non gouvernementales.

Le CNACTH (Canada) prend des décisions et des mesures en fonction des meilleures données sociales, économiques, scientifiques et biophysiques existantes et des connaissances traditionnelles.

Le CNACTH (Canada) convient qu'une approche écosystémique est essentielle pour assurer la gestion et la conservation efficaces des terres humides, de la sauvagine et d'autres espèces qui dépendent des terres humides.

Le CNACTH (Canada) croit au principe de l'utilisation durable et raisonnable des terres humides, de la sauvagine et d'autres espèces qui dépendent des terres humides.

5. Objectifs et stratégies du CNACTH (Canada)

Objectifs

Les objectifs du CNACTH (Canada) sont des résultats attendus à long terme découlant des mesures qu'il prend. Ils sont regroupés dans quatre domaines d'activités principaux concernant les habitats, les espèces, les partenariats et les communications.

Objectifs du CNACTH (Canada)²

- I. La population canadienne reconnaît la valeur des terres humides.
- II. Les terres humides et les hautes terres associées canadiennes sont identifiées, conservées et restaurées.
- III. Les espèces qui dépendent des terres humides sont conservées conformément aux objectifs du PNAGS et d'autres plans de conservation³.
- IV. Les partenariats sont maintenus, une gouvernance et des ressources appropriées sont utilisées pour atteindre les objectifs du PNAGS et d'autres plans de conservation.

Les terres humides occupent 6 % de la superficie de la planète, mais contiennent 14 % du bassin de carbone terrestre.

2 Les objectifs sont fondés sur la durée de dix ans du plan stratégique du CNACTH (Canada).

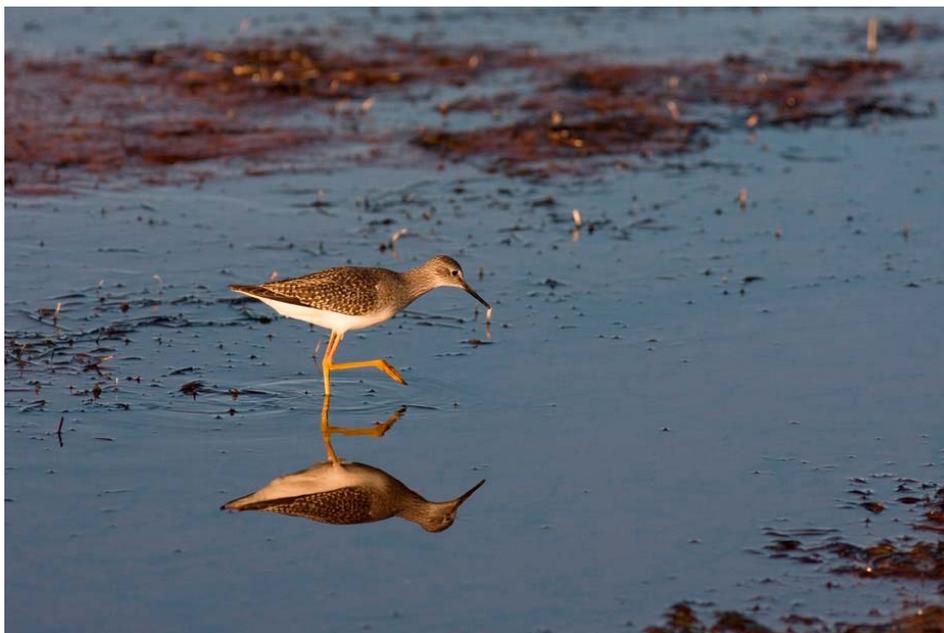
3 Parmi les exemples, il y a Envolées d'oiseaux aquatiques, le Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage, Partenaires d'envol (plans de conservation d'oiseaux terrestres) et les Plans régionaux de conservation des oiseaux.

Stratégies

Les stratégies du CNACTH (Canada) sont des catégories de mesures à long terme et continues qui font un lien entre sa mission et sa vision. Ce sont les principaux domaines de travail dans lesquels le CNACTH (Canada) œuvrera pour atteindre ses objectifs quant aux terres humides, à la sauvagine et aux autres espèces qui dépendent des terres humides.

Stratégies du CNACTH (Canada)

- A.** Superviser l'administration et orienter la mise en œuvre du PNAGS au Canada et fournir des conseils sur le Plan (au comité du plan).
- B.** Influencer les politiques, les règlements et la législation, afin d'assurer la conservation et le rétablissement des terres humides du Canada.
- C.** Influencer les priorités en science et en technologie afin d'appuyer la conservation des terres humides et des autres espèces qui dépendent des terres humides au Canada.
- D.** Fournir de l'information sur les terres humides, la sauvagine et les autres espèces qui dépendent des terres humides afin d'informer le processus décisionnel.
- E.** Créer des programmes et du matériel de communication et de sensibilisation concernant la conservation des terres humides, de la sauvagine et des autres espèces qui dépendent des terres humides, comme le demande le plan national de communication.



6. Mesures permanentes et prioritaires du CNACTH (Canada)

Chaque stratégie du CNACTH (Canada) dispose d'un nombre de mesures permanentes qui expliquent, de manière plus détaillée, l'ensemble des activités que le Conseil accomplira pour réaliser sa vision. Habituellement, les mesures permanentes reflètent les activités régulières du CNACTH (Canada).

Les mesures prioritaires sont des activités à court et à moyen terme qui s'avèrent nécessaires pour améliorer le déroulement des activités du Conseil. L'horizon de planification des mesures prioritaires est de trois ans. Cependant, l'exécution de priorités spécifiques peut varier, allant de quelques mois à plusieurs années. Le personnel et le Conseil du CNACTH (Canada) examinent chaque année les mesures prioritaires.



Un bref aperçu de l'histoire du CNACTH (Canada)

Mai 1986 : Le ministre canadien de l'Environnement et le secrétaire américain de l'Intérieur signent le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), fixant des objectifs continentaux pour la sauvagine et des objectifs de conservation de l'habitat connexes. Dans le cadre de ce Plan, les pays dépenseront 1,5 milliard de dollars pendant 15 ans pour assurer la conservation de l'habitat. Le Mexique s'est joint au Plan en 1994. Le Plan a été révisé et mis à jour en 1994, en 1998 et en 2004.

1988-1989 : Deux plans conjoints (PC) sont lancés au Canada afin de mettre en œuvre le PNAGS : le Projet conjoint des habitats des Prairies (PCHP) et le Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE). Les directeurs de la faune fédéral et provinciaux concluent une entente pour que les fonds fédéraux soient répartis comme suit entre les deux plans conjoints : 80 %/20 %.

Décembre 1989 : Le Congrès américain approuve la loi *North American Wetlands Conservation Act* (NAWCA), qui fournit aux États-Unis un cadre législatif pour financer le travail de protection et de conservation des terres humides, en appui aux objectifs du Plan au Canada et au Mexique, pour le bénéfice des populations partagées de sauvagine.

Février 1990 : Le secrétaire américain de l'Intérieur désigne le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (CNACTH) des États-Unis pour évaluer les projets de conservation des terres humides en fonction des exigences de la NAWCA, et pour orienter la gestion des fonds du Plan dans ce pays.

Avril 1990 : Le forum sur la protection des terres humides, qui a eu lieu à Ottawa, reconnaît que la conservation des terres humides est un enjeu national ayant une importance environnementale et économique. Le forum a permis de créer des partenariats entre les entreprises, l'agriculture, la planification et la conservation environnementale, et recommande plus de 70 mesures nécessaires pour assurer la conservation des terres humides au Canada.

Avril 1990 : Le ministre canadien de l'Environnement crée le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) qui est chargé de superviser la coordination et la mise en œuvre des plans conjoints canadiens, de gérer les propositions de financement de la NAWCA au Canada, et d'être le principal point de service au Canada du CNACTH (É.-U.). Cependant, le ministre a attribué un mandat de conservation des terres humides au CNACTH (Canada) qui va au-delà du Plan. Il comprend la facilitation des politiques et des programmes nationaux et internationaux dans le domaine des terres humides. Le mandat est révisé tous les cinq ans. Le Conseil est composé de membres fédéraux, provinciaux et d'ONG.

Octobre 1990 : Lancement du premier plan conjoint international des habitats, le Plan conjoint de la côte du Pacifique (PCCP). Le président du Plan conjoint canadien se joint au CNACTH (Canada).

1991 : Le CNACTH (Canada) confirme une allocation des fonds de la NAWCA destinés au Canada annuellement de l'ordre de 77 % au PCHP, de 17 % au PCHE et de 6 % au PCCP.

1991 : Le Conseil crée un Secrétariat pour faciliter son mandat.

Annexe A

1991 : Le CNACTH (Canada) lance une série de publications « *Rapport* », en commençant avec *Report on Canadian First Step Projects*. Les rapports suivants comprennent « *Un processus en pleine évolution : les politiques sur la conservation des terres humides au Canada* » et « *La mitigation relative aux terres humides : Compte rendu d'un atelier national* ».

1991-1993 : Le groupe de travail chargé de la conservation des terres humides canadiennes, un comité du CNACTH (Canada), détermine des stratégies pour mettre en œuvre les mesures recommandées par le forum sur la protection des terres humides. Le rapport du groupe de travail pose les jalons pour que le CNACTH (Canada) coordonne la conservation des terres humides au Canada et mette en valeur les initiatives sur les terres humides du Canada à l'étranger.

1992 : Le CNACTH (Canada) lance la série de publications « *Sustaining Wetlands* », en commençant avec le *Guide d'évaluation des terres humides*. Parmi les publications ultérieures, il y a *Aucune perte nette : mise en œuvre d'objectifs « aucune perte nette » pour la conservation des terres humides au Canada* et *Terres Humides et le Gouvernement : Politique et législation concernant la conservation des terres humides au Canada*.

1993-1994 : Le Conseil demande l'élaboration de « *Un processus en pleine évolution : les politiques sur la conservation des terres humides au Canada* », et organise un atelier national sur la mise en œuvre des politiques sur les terres humides au Canada.

1996 : Le CNACTH (Canada) adopte un mandat officiel. En voici les rôles principaux :

- 1) Examiner et approuver le plan de travail national du PNAGS et, tout particulièrement, les propositions de financement de la NAWCA présentées par les plans conjoints.
- 2) Établir et examiner le rapport de financement pour l'allocation des fonds de la NAWCA entre les plans conjoints.
- 3) Fournir des conseils au ministre de l'Environnement sur le financement et la mise en œuvre de programmes/projets des plans conjoints et sur d'autres aspects des politiques et des initiatives concernant les terres humides. Le Conseil comprend les dix membres suivants : le directeur général du SCF (président), les présidents des trois plans conjoints des habitats du PNAGS, quatre directeurs provinciaux de la faune (deux de l'Ouest et deux de l'Est), Canards Illimités Canada, et Habitat faunique Canada.

1996 : Le Conseil lance le projet d'atténuation et de compensation relatif aux terres humides. Le projet comporte une série de documents d'information, une conférence nationale en 1997, et un rapport final en 2000 intitulé *Atténuation des Terres Humides au Canada : Cadre de Mise en Application*.

1997-2000 : Le CNACTH (Canada) planifie une série d'ateliers intitulés « *Working with Wetlands* » adaptés à différents publics, y compris la Commission de la capitale nationale, le ministère de la Défense nationale et des praticiens dans le domaine de l'évaluation environnementale.

1998-2000 : Faisant partie du comité d'organisation, le CNACTH (Canada), en plus de commanditer et de planifier l'événement du millénaire sur les terres humides Québec 2000, en est l'hôte. Cet événement était une conférence internationale sur la science des terres humides, les politiques, la réglementation et la gestion.

1999 : Le CNACTH (Canada) élabore et produit le document « *Une vision de la conservation des terres humides pour le Canada* ».

Annexe A

Juin 1999 : Lors de la réunion annuelle de la Commission de coopération environnementale (CCE), une stratégie et un plan d'action de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) sont approuvés.

2000 : Le CNACTH (Canada) et ses partenaires lancent WetKit, une base de données nationale en ligne qui comporte des outils de conservation des terres humides.

2000 : Le CNACTH (Canada) fête son dixième anniversaire avec un document portant sur les réussites du Conseil « *NAWCC (Canada) Celebrates a Decade of Influencing Change* ».

2000 : Après une hausse sans précédent du financement de la NAWCA, le CNACTH (Canada) autorise, par l'entremise de « déclarations d'intérêt », un changement au processus de proposition, permettant ainsi l'allocation de fonds qui ne respectent pas la répartition 77/17/6 (PCHP, PCHE et PCCP respectivement) entre les plans conjoints. On souhaite ainsi accueillir de nouveaux partenaires et lancer des projets d'essais en matière de conservation des terres humides qui visent des espèces autres que la sauvagine comme en fait état la mise à jour de 1998 du PNAGS.

Décembre 2000 : Lors d'une réunion du comité directeur intérimaire de l'ICOAN et du CNACTH (Canada), on décide qu'un CNACTH (Canada) élargi formera le nouveau conseil qui sera connu sous le nom de conseil canadien ICOAN/CNACTH. Le CNACTH (Canada) continue d'exister à titre de comité permanent.

Mai 2001 : Le mandat du Conseil canadien ICOAN/CNACTH est approuvé. À titre de comité permanent, le CNACTH (Canada) est chargé de ce qui suit :

- Examiner régulièrement et soutenir les propositions canadiennes pour l'obtention d'un financement en vertu de la *North American Wetlands Conservation Act*.
- Superviser le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) au Canada.
- Établir et examiner l'allocation de fonds en vertu de la NAWCA entre les plans conjoints des habitats et d'autres mécanismes de prestation régionaux au Canada.
- Faciliter la participation du Canada à Ramsar et à d'autres initiatives internationales de conservation des terres humides;
- Faciliter, encourager et surveiller la création et la mise en œuvre de politiques et de programmes sur les terres humides et de programmes de sensibilisation aux terres humides au Canada.
- Se charger d'autres activités relatives à la NAWCA ou au PNAGS, ou d'enjeux relatifs aux terres humides.

Novembre 2001 : L'effectif du Comité du CNACTH (Canada) est modifié pour y ajouter un troisième détenteur d'une subvention/banquier représentant une ONG (Conservation de la nature Canada). Deux membres extraordinaires (Études d'Oiseaux Canada et Nature Canada) sont nommés par le président suite à des discussions du Comité du CNACTH. Ils sont approuvés par le Conseil.

Juillet 2003 : Le Conseil approuve le nouveau plan intramontagnard canadien (PCIC). Il devient le quatrième plan conjoint des habitats à faire partie du Conseil.

Juillet 2003 : Le comité du personnel du CNACTH (Canada) est officialisé et approuvé par le Conseil.

Juillet 2003 : Le CNACTH (Canada) crée un groupe de travail concernant le financement pour qu'il examine l'historique du financement de la NAWCA, détermine les éléments qui influencent son financement, élabore des critères pour déterminer le financement approprié, et recommande des allocations de fonds au Conseil.

Octobre 2004 : La formule de financement de la NAWCA est révisée comme suit : PCHP : 70 %; PCHE : 17 %; PCCP : 7 %; PCIC : 3 %; forêt boréale de l'Ouest : 3 %. Le Conseil protège aussi les intérêts des détenteurs actuels d'une subvention en fixant un montant de base offert tout d'abord à ces partenaires. Le Conseil convient d'examiner, chaque année, la mise en œuvre des allocations, et de réaliser un examen plus complet du plan d'allocation tous les 5 ans, ou plus rapidement si des changements à la NAWCA l'exigent.

2004 : Le CNACTH (Canada) charge un groupe de travail de réagir aux préoccupations soulevées par un certain nombre de sources concernant la portée, les priorités, les activités et l'orientation du Conseil. Le rapport du groupe de travail fait état de la difficulté qu'éprouve le Conseil à établir un équilibre entre les objectifs du PNAGS tout en se consacrant à un nombre élargi d'enjeux.

Juillet 2006 : On approuve les responsabilités révisées du CNACTH (Canada) et du Conseil canadien de l'ICOAN, comme suit :

Ce Comité permanent [CNACTH (Canada)] du Conseil de l'ICOAN est le *seul* responsable de ce qui suit :

- 1) Examiner les propositions canadiennes pour l'obtention d'un financement en vertu de la *North American Wetlands Conservation Act* et recommander un ensemble de projets canadiens au CNACTH américain.
- 2) Superviser le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) au Canada.
- 3) Établir et examiner l'allocation de fonds en vertu de la NAWCA parmi les plans conjoints des habitats et d'autres mécanismes de prestation régionaux au Canada.
- 4) Se charger d'autres activités relatives à la NAWCA ou au PNAGS.

Ce Comité permanent [CNACTH (Canada)] du Conseil de l'ICOAN est le *principal* responsable de ce qui suit :

- 1) Fournir des commentaires sur la participation du Canada à Ramsar et à d'autres initiatives internationales de conservation des terres humides.
- 2) Encourager et surveiller la création et la mise en œuvre de politiques et de programmes sur les terres humides et de programmes de sensibilisation aux terres humides au Canada.
- 3) Se charger d'autres enjeux relatifs aux terres humides.

Le Conseil canadien de l'ICOAN est devenu responsable de ce qui suit :

- 1) Fournir des commentaires sur la participation du Canada à Ramsar et à d'autres initiatives internationales de conservation des terres humides.
- 2) Encourager et surveiller la création et la mise en œuvre de politiques et de programmes sur les terres humides et de programmes de sensibilisation aux terres humides au Canada (national).

Annexe A

Octobre 2007 : Les Plans conjoints des espèces se joignent au CNACTH (Canada) : Canard noir, oies de l'Arctique et canards de mer.

Juin 2009 : Le CNACTH (Canada) confirme à nouveau que son intérêt va au-delà de la sauvagine et du PNAGS, et qu'il est nécessaire de s'assurer que la population ait une vaste compréhension des terres humides afin d'atteindre les objectifs du PNAGS. Le Conseil décide de créer un plan stratégique.